

Cette page propose une version « corrigée » du texte établie par Hervé TORCHET. Cette correction était nécessaire du fait des importantes modifications des paroisses de Briec et de Landrévarzec, ainsi que la création des communes de Landudal et de Langolen – ainsi que le justifie les nombreuses annotations que nous avons ajoutées. Elle s'appuie sur un travail de recherche universitaire et sur un texte un peu différent de celui retenu par M TORCHET : le manuscrit français, *Anciennes réformations de la noblesse de Bretagne (1427-1429)*, de la collection de Boisgeslin (copies XVI^e-XVIII^e), de la bibliothèque municipale de Saint-Briec, cependant la présentation de M TORCHET a été reprise. Les corrections sont signalées en italique.

BRIEC – BRISIAC

Langolen An Coet ¹ Villeuz ²	Guillou Raoul, métayer à Jehan du Treff en ladicté ville. Eon Guillou, la déguerpie an Quiniou, métayers à Jehan le Chever en ladicté ville.
Manoir du <i>Santz</i> ³ Manoir du Kernevez ⁴ Manoir de Quistinic ⁵	La déguerpie Guillaumes Lesandeffez et son filz mineur , nobles. Hervé de La Villeneuffve , noble. Le seigneur de Quistinic , noble. Deux métayers au seigneur de Quistinic. L'un payera
Man du Maesmeur Uhelaff ⁶ Manoir de Treffmarchec ⁷	Jehan Penanruech, métayer à Guillaume Lisiart . Rolland Tremarcheuc , noble. Jehan Glehezre, métayer oudict Rolland.
Manoir de Kermadoret ⁸	Daniel Quemarchec et sa mère , nobles en un hostel. La déguerpie Allain Quemarchec , noble.
Manoir de Tnouhanet ⁹ Kermadoret ¹⁰	Guillaume de Lisiard , noble. Guillaume an Cosqueric, home au sire du Juch et recordent les thesmoings que le lieu n'est pas manoir et que ceux demourerent de paravant poyerent maes celui Cosqueric par grâce et octroy fait desdictz parroissiens a esté lessé quicte à la requete de feu monsieur du Juch, père dudict presant sire et a esté depuis exempté et n'a aultre home demanier en ladicté paroisse. Le métayer demourant oudict manoir au seigneur de Quistinic .
Manoir de Coetglas ¹¹	Silen Davict, métayer à la fille Hervé du Boys oudict manoir de Coetglas.
Manoir de <i>Kervizel</i> ¹² Manoir de Lannezec ¹³ Manoir de <i>Botdurmael</i> ¹⁴ Manoir de <i>Penanjuen</i> ¹⁵	Guillaume Quiriou, métayer à Jehan Saliou , seigneur dudict lieu. Jehan Clech, métayer oudict lieu à Jehan Moelian , exempt. Guillaume Trustennec, métayer à Glazren du Fou , oudict lieu, exempt. Guillaume Penanjuen, Jehan, son filz , nobles, en un mesnage. Eon Cadoudal, métayer oudict Guillaume oudict manoir exempt.
Manoir de <i>Lesandeffez</i> ¹⁶ <i>Keranloret</i> ¹⁷	Jehan Le Moel et la déguerpie An Moel, métayers à Guillaume Lesandeffez , noble. Guillaume Gandela, Nicolas Porchel en un hostel, homes au sire de

¹ Au bourg de Langolen.

² La Villeneuve, en Langolen.

³ Le Stang, commune de Langolen.

⁴ La Villeneuve, commune de Langolen.

⁵ Quistinic, commune de Briec.

⁶ Le Mesmeur-huella, commune de Briec.

⁷ Trémarec, commune de Landudal.

⁸ Kermadoret(-*Tréfladus*) dans l'enclave de Briec entre Landudal, Langolen et Edern.

⁹ Trohanet, commune de Briec.

¹⁰ Kermadoret(-*Trénével*), commune de Landudal.

¹¹ Coat-Glaz, commune de Briec.

¹² Kerviel, commune de Briec.

¹³ Lannec, commune de Landrévarzec.

¹⁴ Bodhenval, commune de Briec.

¹⁵ Pennayen, en Landrévarzec.

¹⁶ Le Stang(-*Lesandevéz*), commune de Landrévarzec.

¹⁷ Kerlouët, commune de Landrévarzec.

Chasteaugall à cause de **la dame, sa compaigne** et a esté baillé le lieu à ladicté dame en parage du **seigneur de Langueonnez**, chevalier, son frère aîné et pour ce la baillé qui se feist environ cinq ans à les y demourants n'ont pas contribué et de paravant contribuoyent et n'est pas le lieu manoir en y a beau village et disent lesdictz sieur et dame que celle dame à esté en ledict lieu pour son principal et qu'elle peut franchir les y demourants et lesdictz parroissiens le contrarient et estoient sur procez par l'ordinaire et est appointé par l'ordinaire ou sur la matière l'Ordinaire de monseigneur.

*Kerbozuan*¹⁸

Allain Provost, home à **la fille Guillaume de La Cage**, noble fame et a esté quicte par xv ans ou environ en contemplanon du seigneur de Lanros qui la tenoict pour le temps et poyoict de paravant et n'est pas manoir.

Manoir du *Guenigou*¹⁹

Au **Quenquis de Treguier**. Hervé Guenigou, métayer oudict lieu exempt.

Fiefs à Rostrenen en ladicté parroisse

La motte de *Kerno*²⁰

Jehan *Kerhaelegan*, home au **sire de Rostrenen** et ont esté X ans à les demourants ou lieu exemptés et recordent les thesmoings que les demourants ou lieu souloient contribuer et que par grace des parroissiens fait au pere dudict sire en presant à esté le lieu exempt et ne sçavent les thesmoings sa il est manoir ou non bien disent que il n'y a pas appareance de manoir.

Kerautret²¹

Hervé Guéguenou, noble.

Kerrouant²²

Eon le Flazan, home à **Aliz du Stang**, noble fame et demoure aupres du manoir d'icelle Aliz nomé Le Stang puis deux ans à et de par avant demoura en un autre lieu plus pres dudict manoir par l'espace de VI ans ou environ et durant sa demeure en iceluy prochain lieu dudict manoir ne contribuer point es fouages et le veult en presant ladicté Aliz exmpter et les parroissiens le contrarient et sont sur procez pendant et n'est pas le lieu manoir.

Manoir de Penguernic²³

Allain an *Trueut* et son filz, métayers à **Pierre Treourret** à cause de sa fame ^{noble} **Ollive an Rochou**, noble damoiselle.

Manoir de Kerguennou²⁴

Jehan Penanruech, métayer à messire **Hervé du Juch** à cause de **la dame de La Forest**, sa compaigne.

Rosquillay²⁵

Guillaume Duault, noble

Le Rochou²⁶

Hervé Jourdain et son filz en un mesnage et demourents oudict lieu et y a plezct quelle à [un mot non lu] de Pierre Treourret a qui le lieu est contre les parroissiens de non mettre en contribution et sont sur plect pendant.

Lanaguezen²⁷

Nuz Prigent, noble.

Juquel Heidon, métayer oudict Nuz, exempt.

Allain Le Coing, noble.

Manoir de Kermorguezen²⁸

Guillaume Le Coing, noble.

Jehan Rosmeur, métayer oudict manoir ou **seigneur de Quistinic**.

¹⁸ Kervoan, commune de Briec.

¹⁹ Le Guinigou, commune de Landrévarzec.

²⁰ Kernaou, commune de Langolen.

²¹ Kerautret, commune de Langolen

²² Kerouan, commune de Langolen

²³ Penvernec, commune de Landudal

²⁴ Kervennou, commune de Landudal

²⁵ Rosquillec, commune de Landudal

²⁶ Rohou, commune de Landudal

²⁷ Lannec'huen, commune de Briec

²⁸ Kerolven, commune de Landudal

Manoir de Kerevran²⁹
Manoir de Listudoret³⁰
Manoir de Guerncadiou³¹

Eon le Moel, métayer au **sire du Mur** oudict manoir.
Jehan Caznevet, métayer à **Jehan Kerraoul**, noble, exempt.
Hervé Cazcon, métayer à **Jehan du Guern**.

Kerlesteuc³²

Le fief de l'evesque en ladicté parroisse

Eon Mandistre et Guillaume David, son gendre, bien qu'en aucun temps il a esté quiicte pour que le lieu est à un partable home connaese mesme que le lieu n'est pas manoir ancien convenu aux parroissien de le mettre en contribucion en mesle eux.

Kernescop³³
Tremeur³⁴

Allain An Coing, noble.

Eon Jourdain, home aux **enfants Jehan le Roux** de Kempercorentin et a esté quicte par aucun temps et de paravant les y demourants avoient contribué et disent qu'il n'est pas manoir, n'en a autre home en la parroisse.

Manoir de Trégain³⁵

Autre partie de la parroisse en la chastellenie de Chasteaulin

Jehan de Trégain, noble.

Eon an *Ballant*, métayer oudict lieu oudict Trégain.

²⁹ Kereffren, commune de Landrévarzec

³⁰ Les Salles(-*Lestudoret*), commune de Landrevarzec

³¹ Guergaridou ?, commune de Briec

³² Kerleustrec, commune de Briec.

³³ Kernescop, commune de Briec.

³⁴ Ty-Ouront, commune de Briec.

³⁵ Trégain, commune de Briec.